**34ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(4-15 novembre 2019)**

**Gambie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 5 novembre 2019 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation de la Gambie pour la présentation de son rapport.

La France salue les efforts entrepris par la Gambie pour améliorer la situation des droits de l’Homme, notamment en matière de lutte contre la torture et pour les droits des femmes. Elle invite les autorités gambiennes à suivre les recommandations suivantes :

1. **Garantir la liberté d’expression et de la presse, en abrogeant les dispositions répressives du Code pénal, en particulier les** sections 51 et 52 qui criminalisent les propos haineux contre le Président de la République ou l’administration de la justice et les sections 59 et 181 qui criminalisent la publication d’informations « fausses ou causant la peur » ;
2. Veiller à l’application des lois de 2016 qui prohibent les mutilations génitales et mariages forcés ;
3. Abroger les sections 144, 145 et 147 du Code pénal qui criminalisent les relations sexuelles entre personnes consentantes de même sexe et lutter contre les discriminations dont sont victimes les personnes LGBTI ;
4. Améliorer le système judiciaire en mettant fin aux détentions provisoires de plus de 72 heures et en dispensant des formations au respect des droits de l’Homme aux forces de police et aux personnels judiciaires ;
5. **Ratifier le** Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La France souhaite plein succès à la Gambie pour son EPU.

Je vous remercie./.